

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTIONS :

VENTE Appartements, Villas, Terrains :

Jusqu'à 100 000 €uros	7%	TTC
De 100 001 € à 200 000 €uros	6,5%	TTC
De 200 001 € à 500 000 €uros	6%	TTC
De 500 001 € à 1 000 000 €uros	5,5%	TTC
Au-delà d' 1 000 000 €uros	5 %	TTC
Commission minimum	3 000 €	TTC

Tous nos prix sont affichés commission comprise la charge du vendeur sauf cas spécifique dont il sera fait mention le cas échéant.

LOCATION Appartements, Villas, Terrains :

Recherche de locataire, constitution dossier, rédaction de bail et d'état des lieux :

10% du loyer annuel charges comprises répartis par moitié entre le locataire et le bailleur et dans la limite du maximum légal à savoir :

Recherche de locataire, constitution dossier, rédaction de bail : **8 €/m²** à la charge du bailleur et **8 €/m²** à la charge du locataire

Rédaction d'état des lieux : **3 €/m²** à la charge du bailleur et **3 €/m²** à la charge du locataire

GESTION :

SERVICE SERENITE : 6 % TTC

ASSURANCE LOYERS IMPAYES : 3,5 % TTC

Des garanties pour : **LES LOYERS, CHARGES ET TAXES IMPAYES, LES DETERIORATIONS IMMOBILIERES, LA DEFENSE RE COURS.**

Avis de valeur :

Appartement : 150 €uros TTC

Villa : 250 €uros TTC

Ces honoraires sont déductibles des honoraires de location ou de transaction facturés par l'agence.

EXPERTISE :

Taux horaires de 100 €uros ou tarifs forfaitaires **sur devis**.

Syndic :

A partir de 100 € HT du lot.

Le détail de nos prestations et les tarifs de nos services complémentaires sur demande à l'intérieur